

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 7 décembre 2017

Date d'affichage : 8 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christine ROBILLARD, 1<sup>ère</sup> maire adjointe.

**Présents** : Robert BESANÇON, Vincent BLANCHOT, Jacky CADOT, Clément CONTINANT, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER, Jean-Philippe HASS, Patricia HONNET, Marion HORNBECK, Marie-Laure HRVOJ, Yannick LAURENT, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Robert MOCQUARD, Nancy MOLIÈRES, Ninetta NUNINGER, Denis PHILIPPE, Liliane VOYARD

**Représentés** : Stéphane GAUCHER par Christine ROBILLARD, Valérie PELLERIN par Marion HORNBECK, Marcel SPILMANN par Nicolas MENNETRIER, Véronique STOLTZ par Nancy MOLIÈRES

**Secrétaire** : Monsieur Vincent BLANCHOT

Christine ROBILLARD informe le conseil municipal, qu'en l'absence du Maire, c'est elle qui assure la présidence de l'assemblée.

Le compte-rendu de la séance du 2 novembre 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de la 1<sup>ère</sup> adjointe, le conseil municipal :

- valide les opérations budgétaires à réaliser sur le budget principal suite au transfert de la ZA de l'Arcade à Troyes Champagne Métropole
- vote la décision modificative n° 3 au budget 2017 qui reprend la traduction comptable de l'intégration du bilan de la ZA de l'Arcade au budget principal et qui autorise des virements de crédits pour une somme de 3 000 € pour terminer l'exercice 2017
- approuve la phase PROJET des travaux de voiries à réaliser sur 2018 qui comprennent principalement des travaux d'assainissement des eaux pluviales à Grange l'Evêque dont les travaux devraient pouvoir commencer fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018
- accepte les termes des conventions à passer avec Troyes Champagne Métropole pour assurer l'entretien de la voie de l'Arcade et sa gestion hivernale suite au transfert de la zone à la communauté d'agglomération
- accepte d'adhérer au service commun ADS (autorisation des droits des sols) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 proposé par Troyes Champagne Métropole pour instruire les différents actes s'y rapportant
- crée les différents emplois au tableau des effectifs permettant sous réserve de la proposition du Maire de nommer certains agents sur un grade d'avancement compte tenu de leur valeur professionnelle
- augmente de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le tarif du restaurant scolaire
- transfère le bail relatif à la location de la parcelle ZK 33 à Mr Jean-Pierre Leroy à son fils Denis qui reprend l'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- émet un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique à la construction d'une unité de valorisation énergétique de déchets ménagers à la Chapelle Saint Luc

## **Informations et questions diverses**

### **Christine ROBILLARD**

- a assisté à la commission de finances de TCM et à la CLECT. Elle précise que le conseil municipal sera invité à sa prochaine réunion à valider les conditions financières du transfert de la zone à TCM. Elle regrette, d'ores et déjà, le principe de la non neutralité financière, qui avait pourtant été annoncée.
- fait un point sur le personnel. L'assistante ressources humaines prendra ses fonctions le 2 janvier 2018. Le recrutement du responsable du service technique est en cours. Compte-tenu des délais de mutation, il ne pourra être effectif qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.
- fait un point positif de la permanence Pôle-emploi organisée par TCM qui devrait être transférée à la maison des services au printemps. A ce sujet, le conseil municipal sera également prochainement invité à se prononcer sur le fonctionnement de cette maison des services proposé par TCM.
- Le vote du budget primitif aura lieu la première semaine de février.
- le Maire, dès son retour, organisera une réunion avec les administrés qui ont accepté de participer à l'opération «voisins vigilants».

### **Nicolas MENNETRIER**

- informe le conseil municipal que la consultation des entreprises pour le transfert de la bibliothèque est terminée. Les offres sont analysées par le maître d'œuvre. Le lot métallerie est infructueux.
- détient les clés de l'entreprise Singulia, pour laquelle la commune a préempté. Il rappelle que celui-ci est destiné dans un premier temps à accueillir le service technique qui, ainsi libéré, pourra accueillir les pompiers. La salle libérée par les pompiers permettra d'aménager une salle d'activités. Le RAM pourrait également être transféré dans ce nouveau bâtiment. Des études sont en cours et seront présentées dans le cadre du budget primitif.

### **Patricia HONNET**

- a rencontré l'ABF qui accepte l'implantation de la borne électrique devant l'église, à condition toutefois de la décaler, ce qui entraîne l'abattage d'un arbre. Monsieur BESANÇON réagit à cette information estimant qu'il y a d'autres endroits selon lui sur la commune pour installer la borne. Madame ROBILLARD demande alors l'avis du conseil qui accepte cette solution (12 oui – 8 contre – 3 abstentions). Elle a demandé au SDEA de refaire une déclaration préalable sachant que le financement est prolongé jusqu'au 30 juin 2018.
- fait part de la demande de TCM d'étendre la zone UY à côté de la chanvrière pour permettre l'implantation d'entreprises. La commission urbanisme n'y est pas favorable mais demande des informations complémentaires. Les élus s'inquiètent des éventuelles nuisances (sonores, olfactives, circulation) que pourraient apporter de nouvelles entreprises. Le conseil municipal suit l'avis de la commission sur le principe estimant que pour l'instant il est encore maître de son PLU et de ses choix d'urbanisation. Christine ROBILLARD invite le conseil municipal à réfléchir pour s'assurer que la commune ne se prive pas de ressources ou de retombées économiques en refusant la proposition de TCM. Monsieur BESANÇON s'interroge sur le choix de Saint-Lyé alors que certaines zones d'activités dans l'agglomération sont vides. Jean-Philippe HASS regrette qu'aucun élu de Saint-Lyé ne participe à la commission économique. Il se dit intéressé.
- centre bourg : la réception des travaux est effectuée, exceptée pour la tranche relative au pont de la Seine qui restait en suspens. Elle informe le conseil municipal qu'elle a choisi de reprendre la solution initiale qui consistait en la création d'un mur de soutènement et la pose de 2 feux.

**Jean-Philippe HASS** informe le conseil municipal qu'il va réunir le groupe de pilotage en janvier pour avoir son avis sur la modification des rythmes de l'enfant pour la rentrée de septembre et entendre tous les protagonistes. Ce dossier sera ensuite proposé à la décision du conseil municipal.

### **Marie-Laure HRVOJ**

- relate une réunion sur la fibre optique à laquelle elle a assisté. L'échéance 2023 est avancée pour un raccordement de tous les foyers (canalisation ou aérien).

### **Jacky CADOT**

- tient à remercier les élus qui ont contribué à la réussite du marché de Noël, ainsi que les agents du service technique. Le colis sera distribué aux anciens le 17 décembre et le spectacle est fixé au 13 décembre.
- bibliothèque : il informe le conseil municipal de la subvention de 450 € attribuée par le Département pour les animations 2017 et informe que la commune de Saint-Parres-aux-Tertres a fait un don pour le spectacle «lecture à haute voix».

- le thé dansant n'a pas rencontré le succès attendu (50 personnes). Il invitera sa commission à réfléchir sur l'avenir de cette animation.

#### **Robert BESANCON**

- fait le compte-rendu de la réunion du 11 décembre à laquelle il a assisté relative au futur marché de collecte des déchets qui concerne les anciennes communes de la communauté de communes Seine Melda Coteaux, et qui doit être renouvelé au 1<sup>er</sup> avril 2018. Le but est d'harmoniser à terme les services proposés à toutes les communes de TCM.
- renouvelle sa demande pour «remblayer» le chemin parallèle à la voie ferrée avec des gravats.
- fait un compte-rendu de la réunion de l'AFR de Barberey à laquelle il a assisté. Il relève particulièrement la demande qui est faite à l'AFR de Saint-Lyé d'interdire la circulation des chemins aux engins non agricoles.

**Ninetta NUNINGER et Bruno LEOTIER** déplorent la dangerosité de la bretelle d'accès qui mène à Saint-Lyé qui n'est toujours pas refaite. Mme Hrvoj précise qu'elle l'a déjà signalé au Département.

#### **Denis PHILIPPE**

- informe le conseil municipal qu'il est allé à une réunion de la commission ruralité de TCM où il a eu la confirmation que Saint-Lyé bénéficiera au printemps d'une maison des services. La convention fixant les règles de fonctionnement sera proposée au prochain conseil municipal

#### **Nancy MOLIÈRES**

- revient sur la mutualisation du service ADS que propose TCM et invite Patricia HONNET à réfléchir sur la possibilité de faire instruire par les services de la mairie certaines demandes ou de réfléchir à la mise à disposition d'un instructeur.
- demande la suite réservée à l'implantation du panneau lumineux. Laurence FOURNIER lui répond que la déclaration préalable vient d'être adressée au service instructeur.
- ne partage pas le choix des guirlandes lumineuses installées sur la façade de l'hôtel de ville, qu'elles ne trouvent pas esthétiques.

#### **Véronique DUCHAMP**

- tient à exprimer son mécontentement quant à l'organisation du marché de Noël. Elle regrette que la commission festivités n'ait pas été informée du projet d'étendre le marché de Noël samedi. Monsieur MENNETRIER répond que l'adjoint concerné était informé de ce projet.
- demande que la commission festivités et culture soit associée à l'aménagement intérieur de la future bibliothèque. Monsieur MENNETRIER lui répond que le dossier préparé par l'architecte prévoit un lot menuiseries intérieures qui répond à cette problématique et que, de ce fait, il n'est plus possible de le modifier, compte-tenu que la consultation est terminée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Saint-Lyé, les jour, mois et an susdits

Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,

Christine ROBILLARD